

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT DAKAR

10EME PROMOTION
DES ELEVES INSPECTEURS DE L'EPJS
(2001-2003)

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE FACE A LA
DECENTRALISATION : EXEMPLE DE LA VILLE DE RUFISQUE

MONOGRAPHIE PRESENTEE PAR ABDOULAYE FANE, POUR
L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

M803-13

ERRATA

Les erreurs ci- dessous ont été décelées après la confection de la monographie.
Nous présentons nos excuses aux lecteurs

Page	Au lieu de	Lire
Sommaire 2-2	Analyse typologie	typologique
Sommaire 3-5	Coopération décentralisation	Coopération décentralisée
1	permettaient	permettait
2	Vérangétorix	Vercingetorix
6	Ont amené	A amené
7	Rufisque an a	Rufisque en a
9	Tous ces difficultés	Toutes ces difficultés
10	Le conforme	Le confirme
12	Sont exclues	Sont exclues
12	MINT GAGRT	DAGAT
15	pourrait	pourraient
15	OVCAV	ONCAV
16	Suivi	Services
17	Si l'on n'insiste	Si l'on n'assiste
20	Notionalisation	Nationalisation
21	Cette contrarié	Contrainte
22	Pertinent s'est	N'est
24	évaluant , <i>ainisi apparut</i>	évolua , <i>apparentent</i>
25	Virent de naître	Virent naître
25	Ont décidés	décidé
27	Gamma	Gamme
27	Dynamique association	Associative
32	Ressources humaines tant	Tout
33	Cadre du... la, a entrepris	Cadres due à la , ont
44	Rn échange de	En échange avec

POUR AUSCULTER UN PEUPLE , IL SUFFIT DE TATER LE POULS DE SA JEUNESSE QUI EST SA SEVE NOURRICIERE

ABDOULAYE FANE

« S'organiser, pour répondre à un besoin collectif non couvert par la puissance publique relève du parcours du combattant ... les formalités, procédures, normes ... rendent l'exercice du droit à l'initiative bien difficile à réaliser, compromettant ainsi une possibilité d'engagement citoyen »

MARIE PIERRE DE LIEGE

Secrétaire Générale du Conseil National Des Villes de France

« L'exercice du métier de responsable est difficile ; quelle que soit la volonté de chacun, personne n'y est prédestiné s'il n'y est pas préparé ... Le temps n'est il pas venu de faire assurer par des cadres permanents spécialisés un certain nombre de tâches que vous ne pouvez assurer en dehors de vos propres obligations professionnelles aussi bien en matière de direction administrative que de gestion comptable »

Abdou DIOUF : Discours d'ouverture du 3^{ème} conseil national des sports
CNFA de Rufisque 1977

DEDICACES

Je dédie cette modeste contribution à

- mon père Souleymane
- ma mère Ndiémé THIAM
- ma tante Kolo SAKLIBA

décédés sans avoir vu se réaliser leur rêve de voir leur fils leur procurer la satisfaction d'avoir suivi leur conseil

- ma femme et mes enfants
- mes sœurs Fatou, Ndèye et Natou pour leur soutien moral
- au personnel du CDEPS de Rufisque pour son assistance
- à la jeunesse rufisquoise et à tous les militants du mouvement associatif
- aux membres du Réseau Inter Africain des Habitants
- aux membres de l'association des parents d'élèves de l'Ecole du Camp Marchand
- à Madame Marie Pierre De LIEGE

Pensée pieuse aux victimes du naufrage du bateau

le « Joola » et à tous les militants du mouvement associatif aujourd'hui disparus

- Feu Omar Ngalla DIALLO un collègue et frère disparu prématurément le 18 Décembre 2002
- Astou NDIAYE Secrétaire à la Nouvelle Entreprise Générale de Services
- Ibrahima NDIAYE dit Mbacké pour leur assistance quant à l'élaboration et la confection de cette monographie

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>CHAPITRE I</u>	
1-1 Contexte et justification de l'étude	5
1-2 Aperçu historique et géographie de la ville de Rufisque	7
<u>CHAPITRE II</u>	
2-1- L'Evolution des Associations dans les politiques de développement local	10
2-2- Analyse typologie des Associations	15
2-3 L'émergence d'associations de type nouveau	18
2-4- Une alternative opportune mais	21
<u>CHAPITRE III</u>	
3-1- l'impact de la décentralisation dans la dynamique associative	24
3-2- le rôle des associations dans le processus de décentralisation	28
3-3- Amorcement d'un nouveau partenariat	37
3-4- la pertinence de la création d'un service de coordination des activités des associations	41
3-5La coopération décentralisation décentralisée et le mouvement associatif	43
<u>CONCLUSION</u>	46

Introduction

La société africaine en général et sénégalaise en particulier a toujours pris la personne comme le maillon essentiel à partir duquel s'est construite la base de la vie en communauté

Cette approche est fondée sur la nature humaine que l'instinct grégaire a conduit à avoir une vie en groupe partant des liens consanguins tels que la famille est par extension , le clan, la tribu, l'ethnie ...

Ces collectivités , si on peut les appeler ainsi étaient bien organisées et obéissaient à une hiérarchisation ayant procédé à l'organisation de la vie à partir du respect des normes qu'elles ont établies.

« Ce commun vouloir de vie commune » constituait le fondement de l'unité et permettaient à la société de « fonctionner » malgré cette hiérarchisation citée plus haut et qui a laissé apparaître des faits sociaux tels que le système des castes qui était respecté dans la mesure où chacun connaissait son « nawlé » dans cet ensemble.

La colonisation a été le lit de mutations sociales qui ont engendré de nouveaux comportements , perturbant beaucoup de valeurs telles que l'éducation traditionnelle reposant sur des techniques appropriées . Cette étape a été à la base de changements fondamentaux qui n'ont pas été toujours négatifs car ayant permis de connaître l'autre (le blanc) et de se positionner par rapport à lui , fort de ses valeurs intrinsèques

Cependant , force est de constater que les effets pervers ont été nombreux et le plus déterminant d'entre eux est la dislocation des structures sociales , fondements de l'identité culturelle et, la conséquence en est l'apparition de besoins et la transformation des modes et moyens de production.

Les cultures destinées à l'industrie prirent le pas sur celles de subsistance et cela eut pour conséquence la dépendance vis à vis des structures nouvelles de gestion de l'économie locale.

La cohésion et les instruments de régulation sociale s'en trouvèrent forcément ébranlés au point où l'on vit des territoires qui fonctionnent à deux vitesses c'est à dire les villes émancipées et les campagnes qui vivaient un autre âge

Le Sénégal ayant fait partir des territoires sous colonisation française n'a pas échappé à cette fracture dont les conséquences les plus visibles sont l'inadéquation entre l'éducation traditionnelle qui avait pour cadre institutionnel central la famille et l'éducation moderne extravertie car se référant à l'école c'est à dire à un milieu à des valeurs, des références qui ne sont pas adaptés aux réalités locales.

Les manuels d'enseignement de la période coloniale portaient beaucoup plus sur des personnages tels que Charlemagne, Verangetorix, Clovis les rois de France et autres à la place des hommes et femmes qui ont incarné les valeurs morales comme Soundjata KEITA, Kankan Moussa, Samory Touré. L'étude et la connaissance des sociétés africaines ont été dévoyées car présentant la plupart des personnages cités comme des sanguinaires, des sauvages.

La conquête de ces régions par les européens fut suivie d'une mission civilisatrice en vue de les convertir au christianisme pour sauver « leurs âmes »

La conférence de Berlin (1885) jeta les bases du partage de l'Afrique entre les puissances colonisatrices annihilant après la traite négrière les fondements de l'émergence de nations car l'apparition de grands ensembles territoriaux (AO F – AE F) s'appuyant sur des sous-régions (Soudan Français

Oubangui Chari, Rivières du Sud, Golf de Guinée) gérées comme des provinces à la tête desquelles se trouvaient des gouverneurs, commandants... constitua un frein à l'apparition d'élites intellectuelles autochtones ayant une claire conscience des valeurs de leurs civilisations.

C'est au début du XIXe siècle que l'on commença à noter l'apparition de personnes ayant fréquenté l'école européenne et vécu dans les milieux les plus divers pour se rendre compte que le blanc jadis craint et considéré parfois comme supérieur, est une créature humaine avec ses qualités et aussi ses défauts.

Le complexe du colonisé fit place petit à petit à une prise de conscience accentuée en cela par la première guerre mondiale pendant laquelle les noirs ont combattu à côté des blancs et se sont rendus compte de la vulnérabilité des anciens maîtres.

La deuxième guerre mondiale finit de mettre à nu l'imperfection de l'être humain d'autant plus que vers les années 20 apparurent des publications ; des rencontres entre étudiants noirs en Europe furent organisées.

Ces échanges ont été à l'origine de l'apparition de la négritude avec des intellectuels tels que Aimé CESAIRE, Léopold Sédar SENGHOR, Léon Gontran DAMAS... qui ont contribué à la considération des valeurs du monde noir.

Ces intellectuels ayant fréquenté l'école des blancs tout en conservant tant sur peu leurs cultures sentirent la nécessité de se regrouper, de s'organiser en associations, mouvements, sociétés étant d'obédience politique, culturelle et littéraire.

L'affirmation d'une identité fraya le passage à l'avènement du mouvement associatif qui permet aux populations de se rendre compte de leurs capacités. Le législateur, conscient de l'importance future du mouvement associatif au Sénégal commença à le formaliser à partir de 1960 mais sans le

considérer de manière pratique comme un partenaire pour la réalisation de certains objectifs.

C'est ainsi qu'après l'indépendance, des textes de lois suivis de décrets d'application furent pris pour accompagner et voire même contrôler l'évolution de la vie associative. Si les associations naissent comme des champignons, il n'en demeure pas moins que leur formalisation constitue une autre étape que ne sont pas prêts de franchir leurs responsables de telle sorte que la majorité entre elles existe seulement de fait.

Le constat à faire est que depuis la tenue du Conseil interministériel d'Octobre 1993 sur les problèmes de la jeunesse, l'accent a été mis sur le soutien à la vie associative illustré en cela par la relance du Conseil National de la Jeunesse du Sénégal.

La prise en compte de la dynamique associative comme support à la réalisation de beaucoup d'activités d'intérêt public se manifestait progressivement (OPERATION SET SETAL...) et suscitait la création de nouveaux types d'associations de développement de quartier- d'organisation communautaires de base et de comités de développement local.

La décentralisation couronnant les différentes réformes de l'administration, territoire et locale basée sur les textes, sur le transfert des compétences ou le partage du pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales (loi n°96 -07 du 22 Mars 1996) fut une opportunité tant pour la nation que pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre des axes de partenariat .

Cette monographie présente une collectivité locale où le mouvement associatif s'est développé au point où le ratio association – population constitue un indice du dynamisme de ces structures.

CHAPITRE I

1 – 1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

la ville de Rufisque, une des plus vieilles cités du Sénégal se caractérise par sa proximité avec la capitale Dakar. Cette situation engendre des avantages liés particulièrement à l'influence que cette dernière peut exercer sur son essor économique .

L'un des constats les plus révélateurs est le nombre important de travailleurs qui quittent chaque jour Rufisque pour se rendre à Dakar. La conséquence est la masse financière déversée dans cette ville et qui entretient des familles nombreuses ,ainsi que les investissements en termes d'habitations , d'équipements et de gestion de la vie quotidienne qui sont des facteurs intéressants et profitables à son essor économique et social.

Un aspect important est également sa spécificité de commune semi urbaine ou semi rurale que lui confère sa situation géographique, le Nord- Est de la ville est une zone maraîchère par excellence.

La frange côtière est un atout économique permettant le développement de la pêche qui occupe 3/5^e de la population active de la ville.

Cette position géographique a engendré également des difficultés multiples quant à la prise en charge des besoins de la population obligée d'aller à Dakar pour s'occuper de certaines formalités administratives. Il s'y ajoute que la capitale a « phagocyté » cette ville qui disposait d'un tissu industriel assez important (ICOTAF- Petersen- BATA- Huileries- Conserveries) qui a progressivement cessé ses activités créant un malaise social tel que le chômage dont la conséquence immédiate est la paupérisation.

Les réformes administratives l'ayant rattaché à la commune de Dakar ont créé une logique de dépendances.

La ville érigée en arrondissement ,puis en circonscription urbaine se voyait dépossédée de sa compétence de commune.

La gestion administrative et technique était assurée par Dakar et cela causait des désagréments jusqu'en 1984 où une réforme rétablit la commune de Rufisque Bargny avec toutes ses compétences .

Ce rappel historique est nécessaire car permettant de percevoir l'une des conséquences de l'émergence d'une multitude d'associations avec des missions diverses .

La précarité des conditions de vie due particulièrement à la pauvreté, l'absence d'instances de concertation favorisant une réflexion débouchant sur des propositions de solutions de leurs problèmes ont amené les populations à s'interroger sur leur devenir et, il s'en est suivi, particulièrement à partir des années 80 des tentatives de regroupement qui sont devenues des associations.

La justification de cette étude peut se faire à partir du constat selon lequel il existe 212 associations sur une population de 160 28 habitants répartis dans 78 quartiers.

Si l'on calcule le nombre d'associations par quartier en moyenne, il y'en aura trois.

Ce chiffre est d'autant plus significatif qu'il reflète le dynamisme et la tendance à se regrouper, à s'unir en vue de faire face à ses problèmes.

Le prétexte consiste également à mettre en exergue cette dynamique qui devient une force sur laquelle il faut compter pour la construction de la ville car l'Etat , les collectivités locales ne peuvent pas tout réaliser.

Les associations peuvent constituer des structures -relai à la mise en œuvre de programmes spécifiques (assainissement, I E C), mais également des cadres de réflexion et même les baromètres des populations.

1-2 APERCU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE RUFISQUE

Rufisque fait partie des premiers établissements « lébous » vivant de la presqu'île du Cap Vert à Toubab Dia Law .

Le nom de Rufisque proviendrait de « Rio Fuscu » ou rivière sale car la ville se trouvait dans un site marécageux suite à la confluence d'eaux de ruissellement créant des bassins versants.

Ce sont les portugais qui ont les premiers débarqué dans le site et l'ont baptisé ainsi au XVI^e siècle .

Les français succédèrent aux portugais et y aménagèrent un port arachidier important en 1860. Sur un total de 80 000 tonnes exportées par le Sénégal vers la France, Rufisque en a acheminé 25 000 tonnes.

Le poids économique de la cité s'accrût avec l'installation d'industries de transformation (huileries, savonneries, conserveries...)

La conséquence est l'établissement de grandes maisons de commerce française et particulièrement bordelaises et nantaises (Maurel et PROM – DEVES et CHAUMET – VEZIA- ETS DUBARRY...)

Une communauté française locale vit le jour et apparut la nécessité pour elle de s'organiser et c'est ainsi que par décret du 12 juillet 1881, Rufisque devint une commune de pleine exercice.

Ce statut acquis au même titre que Dakar , Gorée et Saint Louis feront de ces quatre communes des têtes de pont pour la marche vers l'indépendance du Sénégal.

Malheureusement le rayonnement économique et social de cette ville fut ralenti voire même arrêté par Dakar érigée en 1904, capitale de l'Afrique Occidentale Française (A O F).

La réalisation d'infrastructures et l'installation d'équipements de grande envergure tels que le port , l'aéroport eurent pour conséquences à partir de 1930 de précipiter Rufisque vers le déclin et en fit progressivement une excroissance de Dakar , une banlieue.

Le port et plusieurs (huileries) et maisons de commerce s'installèrent dans la capitale laissant à la ville des entrepôts et habitations vides et tombant en ruines .

Cette situation perdue et porte préjudice au développement de l'arrière pays au profit de la capitale où est concentré l'essentiel des activités économiques, la plupart des ressources financières ainsi que l'expertise nationale et internationale.

Ceci a fait dire à une célèbre homme politique que Dakar est atteint de «macrocéphalée » c'est à dire si elle était personnifiée ,elle serait une grosse tête supportée difficilement par un corps et des membres frêles.

Une simple traversée de la ville par la route nationale permet d'avoir une idée de la position géographique de Rufisque.

Elle est limitée au Nord par la communauté rurale de Sangalkam , à l'Ouest par le département de Pikine , au Sud par l'océan atlantique et à l'Est par la commune de Bargny ; sa superficie est de 28km².

Avec l'événement de la décentralisation et conformément à la Loi n°96-10 du 25 Mars 1996 modifiant la Loi 72 – 02 du 1^{er} Février 1972 relative à l'Organisation de l'Administration territoriale, la ville fut divisée en trois communes d'arrondissement

- la Commune d'Arrondissement de Rufisque Est avec 36 quartiers
- la Commune d'Arrondissement de Rufisque Nord avec 31 quartiers
- la Commune d'Arrondissement de Rufisque Ouest avec 21 quartiers

la population globale de la ville est de 160 280 habitants.

La nature du sol ainsi que la présence de zones de ravinement constituent des freins pour l'aménagement de surfaces habitables et cela engendre des inondations régulières pendant l'hivernage.

L'aménagement d'un réseau de canaux long de 13 km pendant l'époque coloniale ne permet plus de faciliter l'évacuation des eaux usées et pluviales vers la mer. Cette situation constitue le tendon d'Achille de cette ville réputée par la présence d'eaux stagnantes ayant pour conséquence l'infestation de moustiques, cause de maladies telles que le paludisme.

Malgré toutes ces difficultés, l'évolution démographique s'accroît de même que l'occupation spatiale de la ville.

Ce tableau ci – dessous le conforme

ANNEE	POPULATION	TAUX DE CROISSANCE
1951	37 746	
1961	49 660	3,1
1965	58 000	4,1
1968	64 000	3,42
1976	74 341	2
1980	82 000	2,6
1988	1 096 615	4 ;2
1993	132 837	3,4
1998	150 641	
2 000	160 280	3,1

Sources : Audits urbain, organisationnel et financier de la ville de Rufisque (1998) Recensement général de la population e

CHAPITRE II

2-1 L'EVOLUTION ET L'IMPACT DES ASSOCIATIONS DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Un bref rappel historique démontre l'attention que les pouvoirs publics ont accordé à ce mouvement émergent du début du XXe siècle.

La loi française du 1^{er} Juillet 1901 stipule que « l'association et la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices... »

La Loi sénégalaise 68-08 du 26 Mars 1968 en son article 811 définit l'association comme étant le contrat par lequel deux ou plusieurs personnes mettent en commun leur activité, et au besoin ,certains biens, dans un but déterminé autre que la partage des bénéfices.

La remarque à faire est que les définitions sont quasi – identiques ; ce qui revient à dire que la Loi sénégalaise est d'inspiration française.

La différence se trouve dans les dispositions de décret 76-040 du 16 Janvier 1976 et particulièrement en leurs articles 7 et 8 relatifs respectivement au dépôt préalable de dossier avant de mener des activités et à la nature des pièces présentées.

Il est à noter que l'esprit de l'article 7 n'est jamais respecté car les associations les plus nombreuses sont informelles.

Si l'on tient compte de la définition selon la Loi 68-08 du 26 Mars 1968 relative au Code des Obligations civiles et commerciales , les partis politiques, les syndicats, les associations d'étudiants se retrouvent dans ce créneau.

La différence se situe dans l'objet, la mission car le cadre de référence de cette étude est circonscrit aux associations à bu' d'éducation populaire telles que stipulé par l'article 2 du décret d'application 76-040 du 16 Janvier 1976.

Ainsi les principaux textes sont :

- la constitution qui, en son article 8 alinéa 5, garantit la liberté d'association tout en proclamant dans son préambule « le respect des libertés fondamentales et des droits du citoyen comme base de la société sénégalaise » conformément aux dispositions de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyens de 1789 et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948
- la Loi n° 61-09 du 14 Janvier 1961 déterminant le régime des associations consacrant tout ou partie de leurs activités à l'éducation populaire et sportive qui fixe clairement l'objet et la mission des associations
- la Loi n°66-70 du 13 Juillet modifiée par
- la Loi n° 68-08 du 26 Mars 1968 portant Code des Obligations civiles et commerciales en ses articles 811 à 823.

Ces deux lois constituent sans nul doute le cadre juridique par excellence des associations, énonce les conditions de leur reconnaissance , la nature de leurs activités et leurs capacités .

Le décret 76-040 du 16 Janvier 1976 fixant les obligations particulières auxquelles sont soumises les associations à but d'éducation populaire et sportive ainsi que les associations à caractère culturel détermine la typologie et précise les modalités relatives à l'enregistrement et à la reconnaissance de celles-ci.

Le statut –type annexé au décret facilite la confection du dossier de demande de reconnaissance.

Le Président de la République conscient du rôle fondamental de certaines associations dont les activités ont un impact réel sur la vie des populations et participent au développement du pays a pris le décret 76-199 du 17 Février 1976 fixant d'octroi et de retrait de la reconnaissance d'utilité publique aux associations.

Ce décret confirme l'intérêt que les pouvoirs publics accordent à certaines associations jouissant d'une notoriété au regard de l'utilité publique de leurs activités .

L'article 2 de ce décret informe sur les conditions préalables à la reconnaissance d'utilité publique .

L' évolution du cadre juridique a permis d'enregistrer un nombre croissant d'associations d'Education populaire et sportive.

Cette situation va ainsi créer des lenteurs quant à l'instruction des dossiers par le Ministre de l'intérieur .

Le constat est que certaines se perdaient pendant leur transmission et des associations recevaient leurs récépissés deux ou trois ans après le dépôt de leurs pièces .

Le Décret n° 97-347 du 2 Avril 1997 portant délégation de pouvoirs du Ministère de l'Intérieur aux gouverneurs de région pour la délivrance de récépissés de déclaration d'association va marquer une étape importante car il a permis d'alléger la procédure en accordant aux gouverneurs compétence à « délivrer le récépissé de déclaration dans un délai n'excédant pas trois mois à compter du dépôt du dossier de l'association sauf rejet dûment motivé. Passé ce délai , l'association est réputée reconnue et le récépissé de déclaration sera délivré sur simple présentation de l'accusé de dépôt »

Il est à noter que les associations religieuses ,étrangères ou celles dont les activités dépassent le cadre d'une région sont excluse du champ d'application de ce décret.

La circulaire n° 2919/MINI/GAGAT/DEL/AS du 12 Mai 1997 du Ministère de l'intérieur relative à la décentralisation de la procédure de reconnaissance de certaines associations laisse apparaître une innovation majeure en précisant les activités auxquelles le caractère d'Education populaire et sportive est reconnu.

Ainsi, outre les associations sportives et culturelles, les mouvements de jeunesse, les associations de loisirs éducatifs, d'autres types d'associations sont cités telles que :

- les associations à caractère socio- professionnel
- les associations à caractère communautaire
- les associations de participation à l'effort de santé ou comité de santé

Ces types d'associations se multiplient et prennent de l'envergure car leurs missions orientées particulièrement vers le développement communautaire en font des partenaires privilégiés de l'Etat car pouvant le supplier, l'assister dans le cadre de la mobilisation sociale et la réalisation de programmes spécifiques.

L'impact du rôle des associations justifie donc l'aménagement d'un cadre juridique léger susceptible de leur faciliter leurs missions.

L'avantage pour l'Etat sénégalais est de connaître précisément ses interlocuteurs. Cela a pour intérêt d'éviter la dispersion des interventions en vue de les rendre plus efficaces.

Les premières journées pédagogiques nationales de l'Education populaire tenues en Mai 1983 à Diourbel et organisées par le Ministère de la jeunesse et des sports avaient pour objectif essentiel, partant des limites constatées quant au fonctionnement des institutions d'éducation populaire telles que les CDEPS, les foyers et les associations, d'améliorer et d'accroître la qualité de leurs interventions et faire en sorte qu'elles fussent en adéquations avec les intérêts, les besoins et les aspirations des populations.

Le mouvement associatif a un rôle de premier plan dans les politiques de développement multi- sectoriel.

La pauvreté et toutes ses conséquences qui caractérisent nos pays gênent l'amorce d'un développement durable malgré les déclarations d'intention

exprimées par les gouvernements dans le cadre de programmes de développement local.

Ce cycle infernal a favorisé l'émergence d'associations menant des activités diverses et dont il est important de faire une typologie en vue d'avoir une idée des domaines de prédilection des structures.

2-2 ANALYSE TYPOLOGIQUE DES ASSOCIATIONS

Comme indiqué à l'article 812 du Code des Obligations civiles et commerciales, la liberté d'association est reconnue même s'il existe certaines dispositions préalables tenant compte des lois en vigueur.

La première distinction à faire est l'existence d'associations reconnues et disposant d'un récépissé et d'associations de fait dites informelles

S'il est un fait qui est constant et qui s'accroît depuis le début des années 90, c'est le développement fulgurant du nombre d'associations qui pourraient peut être s'expliquer par l'émergence des préoccupations et besoins qui ont toujours existé du reste mais dont les effets s'accroissent, accompagnés par une prise de conscience des populations de la possibilité d'apporter des réponses à partir de la création de cadres de réflexion et d'intervention organisées.

C'est ainsi que, regroupés dans ces associations, les membres ont commencé à réaliser des activités et attirer l'attention des pouvoirs publics quant à leur potentiel humain important et leurs capacités de mobilisation sociale.

La ville de Rufisque a vu à partir de 1994 l'enregistrement d'un nombre important d'associations dont les missions sont diverses .

Le fichier des associations du Centre départemental d'Education populaire et sportive (CDEPS) de Rufisque fait état de la présence dans la ville d'organisations telles que :

-2-2-1 LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES(A S C)

Elles sont quarante huit et ont pour principale activité le football pendant les vacances scolaires ,organisé par l'OVCAV .

La dimension culturelle n'est pas évidente dans leurs programmes si ce n'est pour certaines d'entre elles la participation à certaines opérations d'information et de sensibilisation à partir d'une section culturelle laissée à elle-même

L'apparition d'associations à vocation artistique et culturelle se remarque et celles-ci sont pour la plupart dirigées par des animateurs culturels.

L'on notera la création de l'Atelier de Théâtre expérimental de Rufisque (ATER) qui s'est fixé comme objectif essentiel la recherche avec comme base la promotion du théâtre à partir des réalités culturelles.

2-2-2 LES ASSOCIATIONS A BUT ECONOMIQUE

Elles s'impliquent particulièrement dans la promotion et la préservation d'activités économiques telles que la pêche, le maraîchage et la protection de l'environnement .

Cela s'explique par le dynamisme de ces créneaux car la ville de Rufisque dispose d'une dizaine de kilomètres de plages et d'une ceinture maraîchère au nord. Il s'y ajoute que les désagréments causés par l'insalubrité ont été à l'origine de la naissance d'associations dans les quartiers de Diokoul et Castors.

Ces associations appuyées par des ONG et par la ville de Rufisque ont construit des stations d'épuration des eaux usées qui après traitement peuvent servir à l'arrosage ; le compost peut également servir à fertiliser des jardins.

L'exemple le plus réussi est la DEFSI (Déchetterie Ecologique Formation Services et Insertion) qui a permis au quartier de Castors de disposer d'un branchement tout -à -« l'égout » et d'une station de captage.

Si l'on considère que les groupements de promotion féminine sont des associations, il est important de noter leur dynamisme et leurs capacités de mobilisation de leurs ressources humaines et financières .

Cela fait de ces organisations des partenaires privilégiés des pouvoirs publics dans la réalisation de programme tels que la lutte contre la pauvreté .

2-2-3 LES ASSOCIATIONS A CARACTERE SANITAIRE :

Elles se justifient par la présence de maladies ou font également œuvre de bienfaisance car étant des sections communales ou départementales d'associations nationales. Les associations sportives et culturelles commencent à s'impliquer dans le volet sanitaire depuis qu'elles ont pris conscience de leur rôle à jouer dans les comités de santé ou leurs membres occupent des responsabilités importantes.

La typologie des associations rufisquoises est loin d'être exhaustive car il a paru nécessaire pour les besoins de l'étude de citer les associations les plus représentatives .

Toutefois, il existe beaucoup d'associations à caractère ethnique ou d'appartenance à une aire géographique, des associations d'anciens élèves de tel établissement.

L'analyse des domaines d'intervention des associations révèle leur penchant généraliste ,c'est à dire l'aspect ludique voire socio – éducatif.

Les gammes d'activités répondent souvent à des besoins immédiats et l'engouement, l'euphorie suscités au début cèdent le pas à un relâchement progressif .Si l'on n'insiste pas à une gestion personnalisée de l'association par les dirigeants qui finissent par être en rupture avec les membres.

2-3 L'EMERGENCE D'ASSOCIATIONS DE TYPE NOUVEAU

Un nouveau type d'associations commence à prendre forme avec des appellations telles que les collectifs, les comités de développement local, les réseaux qui ont pour particularité le regroupement, la fédération d'associations ayant un ou des objectifs similaires bien que gardant leurs identités respectives.

La naissance de ces associations obéit à des préoccupations comme la mobilisation de moyens humains, matériels et financiers permettant à celles-ci d'être des interlocuteurs valables auprès des partenaires (Etat O N G bailleurs de fonds etc).

L'adage selon lequel l'union fait la force se justifie ici car cette nouvelle approche permet à ces associations d'intervenir dans des domaines jusque là laissés en rade comme la formation en initiation de projets, la conception et la réalisation de programmes, d'information, d'éducation et de communication.

La ville de Rufisque a vu naître des structures à l'image du Réseau Local des Acteurs à la Base.(RELAB) qui s'est fixé comme objectifs

- de fédérer toutes les associations de développement communautaire ayant leur siège dans les trois communes d'arrondissement
- d'élaborer un programme commun reflétant les préoccupations de l'ensemble des structures.

L'originalité de la démarche du RELAB aura été la confection d'un questionnaire destiné aux organisations communautaires de base, exception faite des associations sportives et culturelles.

Il s'agissait d'évaluer leurs performances et de déterminer si leurs activités réalisées et celles qui sont en perspectives peuvent être inscrites dans une dynamique unitaire et ainsi recueillir l'approbation des partenaires.

Il a fallu élaborer un règlement portant fonctionnement du réseau et tenant compte de la spécificité et de l'autonomie de chaque entité avec la facilitation du centre départemental d'éducation populaire et sportive, du service départemental du développement communautaire, de la maison communautaire de Enda et de nombreux partenaires.

Des associations membres comme les :

- comités de développement local de Chérif (CODEC)
- comités de développement local de Gouye Mouride (CODEL GM)
- comités de développement local des arrondissements de Rufisque Nord ,Est et Ouest ont été créés et inscrivent leur démarche sur la mise en œuvre et la réalisation de programmes de développement multi sectoriels et concertés.

Le nombre d'associations ayant décidé de se constituer en réseau prend de l'ampleur dans cette ville.

L'entretien avec la responsable du Bureau d'Appui au Mouvement associatif(BAMA) du CDEPS révèle des dénominations comme PENC- Mi Regroupement – Entente- Convention , collectif qui renvoient toutes à une volonté d'unité d'actions.

Cette démarche rencontre sans nul doute l'assentiment des autorités locales qui ont compris que la participation aux actions de développement ne se décrète pas, elle se manifeste à partir de la base , prend forme et se réalise à partir de ce que l'on appelle les trois pieds de la marmite : les habitants représentés par les associations , les élus des collectivités locales et les professionnels que sont les services techniques.

La jonction des interventions de ces ressources humaines confère une légitimité pour la mise en œuvre d'un programme local car l'on constate que l'approche est participative donc son appropriation par les populations devient facile car celles ci auront la conscience d'avoir été en amont de ce projet.

L'analyse à faire quant à cette donnée nouvelle est vérifiable au regard de la nature des activités de ces associations qui ne se confinent plus à une fonction de consommateur mais à celle d'acteur de développement d'autant plus qu'il existe dans nos quartiers une expertise avérée et pour peu qu'elle s'implique dans la dynamique associative au service des populations, les résultats de leurs contributions seront utiles à la collectivité.

La mise en réseau des associations ayant tout ou partie de leurs activités similaires constitue sans doute une démarche salubre pour la nationalisation des interventions mais à condition que tous les acteurs (association- élus locaux- ONG bailleurs de fonds) s'accordent et mettent au devant d l'intérêt des populations .

2-4 UNE ALTERNATIVE VIABLE MAIS ... :

l'évocation de l'avantage du mouvement associatif à s'engager dans une mise en réseau ne comporte pas seulement des acquis mais peut engendrer des difficultés qui peuvent aller jusqu'au blocage systématique de leurs activités .

Les contraintes les plus marquantes sont d'ordre structurel et peuvent se résumer ainsi.

2-4-1 LES ASSOCIATIONS FONCTIONNENT MAL

Cet état de fait se justifie souvent par une faiblesse notoire du niveau de compétence des responsables qui ont du mal à définir précisément la mission et les objectifs de leurs structures .

Cette contrariété a des incidences certaines sur la prise de décision.

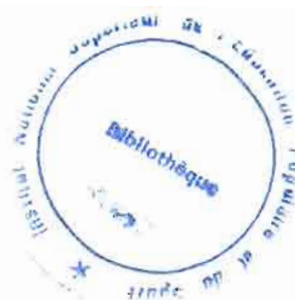
Il en résulte un manque d'indépendance lié à la modicité ,voire même à l'absence de moyens financiers .

Les tentatives de récupération politique des associations ont pour conséquence une mésentente entre les membres et, fait plus grave, une entorse aux dispositions des textes régissant les associations d'éducation populaire.

Certaines organisations non gouvernementales et associations nationales n'ayant aucune connaissance précise des réalités locales interviennent directement sur le terrain , ou utilisent mal les ressources humaines des associations.

Il en résulte des difficultés pour la réalisation et la réussite de leur programme.

Le bénévolat étant très difficile surtout pour les dirigeants les plus actifs des associations qui pour la plupart ne travaillent pas, le fonctionnement s'en ressent.



Les services techniques d'encadrement , malgré leur volonté et la disponibilité de leurs agents n'arrivent pas à assurer leur fonction de formation, d'intermédiation et de capacitation

Ils ne disposent généralement pas de crédits suffisants pour accompagner le mouvement associatif et perdent leur crédibilité progressivement .

Il s'agit généralement des centres départementaux d'Education Sportive et populaire (CDEPS) , des centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS) et des services de développement communautaire etc

Au delà des difficultés de fonctionnement interne ,il y'a l'absence d'un réseau de relations horizontales pouvant constituer le support d'activités communes de grande envergure.

La plupart des associations sont tellement jalouses de leurs activités qu'elles ont du mal à s'associer avec d'autres, ne serait -ce que pour le renforcement de leurs capacités intrinsèques et cela pourrait aboutir peut être à des fusions ou réseaux.

Une difficulté réelle existe dans les relations avec les collectivités locales qui exception faite de la ville de Dakar, ne disposent pas de cadres techniques chargés de l'encadrement et du suivi permanent des activités des associations .

Elles (les collectivités locales) se contentent d'accorder des subventions annuelles et particulièrement aux associations sportives et culturelles.

Aucun critère pertinent s'est défini quant à l'allocation de ces subventions sinon que ces ASC sont affiliées à l' ONCAV

Ainsi une partie des associations de développement de quartier est laissée pour compte malgré la volonté affichée de leurs membres à s'investir dans des domaines relevant de la puissance publique.

Les errements et tâtonnements constatés dans le fonctionnement des associations ne peuvent être corrigés que par les responsables de ces structures dans le cadre d'une concertation large.

Si cette initiative se réalisait, l'Etat serait obligé d'intervenir pour la mise en place d'un cadre d'appui institutionnel.

L'exemple du collectif des ONG d'Appui au développement est une illustration.

CHAPITRE III

3-1 IMPACT DE LA DECENTRALISATION DANS LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Un bref rappel historique indique que la décentralisation administrative et territoriale est centenaire car les premières communes de Dakar – Gorée et Saint Louis ont été créées le 10 Août 1878 et leurs limites géographiques fixées le 10 Mars 1873.

Rufisque fut ensuite rédigée en commune en 1880 et Dakar qui était rattachée à Gorée acquit son statut en 1887

En 1929 les quatre communes (St Louis, Gorée, Dakar, Rufisque) furent considérées au même titre que celles françaises de plein exercice.

Le processus de décentralisation évaluant pour aboutir à la création en 1904 de communes mixtes constituées d'organes représentatifs dont un Administrateur- Maire (le chef de la circonscription) et une commission municipale dont les membres étaient nommés.

Le classement des communes mixtes en 1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} degré aboutit progressivement à des élections au suffrage restreint puis universel.

En 1960, le Sénégal comptait 34 communes.

Le tournant de la décentralisation fut marqué par la Loi 72-25 du 19 Avril 1972 relative à la réforme administrative et territoriale .

Cette réforme fut à l'origine de la création de 320 communautés rurales.

En 1990, une nouvelle étape fut franchie par le 2^{ème} phase de la réforme (Loi 90-35 du 8 Octobre 1990).

Ainsi apparut de nouvelles communes et pour couronner tout cela, les présidents de conseil rural et les Maires deviennent les ordonnateurs des budgets.

L'adoption, le 22 Mars 1996 par l'Assemblée nationale des textes de Loi de la décentralisation constitue un tournant important dans la responsabilisation des collectivités .

Il va sans dire que l'approche participative qui sous - tend la décentralisation en créant un climat de confiance en la capacité de gestion des populations ne saurait être effective sans l'émergence de cadres de réflexion et d'intervention locaux.

C'est ainsi que commencèrent à prendre forme ces structures appelées associations, comités locaux, organisations communautaires de base réseaux etc avec pour mission essentielle de s'impliquer dans les politiques de développement local.

La plupart des quartiers de la ville virent de naître des associations dont les membres, conscients des difficultés que les autorités rencontrent pour prendre en charge leurs problèmes, ont décidés de s'investir et de servir de relais dans la mise en œuvre, l'animation et l'exécution d'activités dans lesquelles ils sont impliqués.

C'est l'apparition d'une conscience citoyenne accentuée par la décentralisation dont les effets commencent a été perçus.

Une simple évaluation a laissé apparaître qu'il existe en moyenne 3 associations dans chaque quartier de la ville compte non tenu des groupements de promotion féminine et d'autres dahiras qui, au delà de leur spécificité économique et religieuse , n'en mènent pas moins des activités d'éducation populaire.

Les informations fournies par la responsable du BAMA du CDEPS révèlent comme indicateurs l'enregistrement, depuis 1998 d'au moins 4 à 6 associations par mois, ce qui est significatif car avant, elle recevait à peine une association par mois.

Si la décentralisation a favorisé l'apparition d'un grand nombre d'associations locales, la précarité des conditions de vie, conséquences de la pauvreté , a amené les populations à prendre conscience de leurs situations.

Il y' a eu en outre l'adoption de la Loi 96-07 du 22 Mars 1996 dont le titre II consacre le transfert de certaines compétences aux régions, communes et communautés rurales .

Cette première génération de compétences correspond à une responsabilisation dans les activités de proximités et s'établit comme suit :

- 1) Domaines
- 2) Environnement et gestion, des ressources naturelles
- 3) santé, population et action sociale
- 4) Jeunesse, sports et loisirs
- 5) Culture
- 6) Education
- 7) Planification
- 8) aménagement du territoire
- 9) Urbanisme et habitat

Cette phase de la décentralisation a permis aux populations de s'investir dans la gestion de leurs collectivités locales jusque dans leurs quartiers.

Ceci démontre que l'accompagnement voire la mise en œuvre de toute opération de développement ne peut se faire sans les ressources humaines locales c'est à dire les destinataires ou bénéficiaires.

Toutefois l'installation du cadre institutionnel ne saurait suffire car les ressources financières doivent permettre la réalisation des objectifs .

C'est ainsi qu'en dehors des moyens financiers internes tels que les fonds de dotation de la décentralisation, le fond d'équipement des collectivités locales l'Etat a mis à contribution les partenaires au développement qui ont financé une gamma de programmes comme le Programme d'Appui aux communes (PAC), le Projet d'Appui à la Développement local (PADDEL), le Programme national de Lutte contre la Pauvreté (PNLP), le Programme D'appui au Développement local urbain (PADELU) , la Réforme de la Fiscalité locale.

Ces différents programmes ne peuvent être réalisés sans le concours des acteurs locaux que constituent les populations regroupées dans des associations.

L'instauration d'une concertation impliquant toutes les parties s'impose pour assurer le maximum de chances à réussir les opérations à mener .

Ainsi ,l'existence d'une dynamique association crédible impliquant des relations horizontales par le biais des réseaux, des comités locaux est indispensable à l'établissement de concertations qui vont aboutir à des dialogues verticaux c'est à dire entre associations et pouvoirs publics locaux.

Cette approche participative aura pour avantage de créer un climat de confiance mutuelle en vue de la réalisation de projet nés d'un consensus.

3-2 LE ROLE DES ASSOCIATIONS DANS LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION

la mise en œuvre de la politique de la décentralisation est sans doute une opportunité pour les pouvoirs publics et les populations dans la réalisation des politiques de développement local.

La collaboration ne peut être effective sans la tenue de rencontres de concertation ayant pour objectif essentiel de s'entendre sur des principes qui pourraient déboucher sur la signature de convention précisant les domaines d'intervention du mouvement associatif, les conditions d'exécution des programmes comportant l'engagement des deux parties à mettre en commun respectivement leurs moyens financiers et leurs ressources humaines.

Donc la contractualisation des relations est devenue une nécessité car elle permet de rendre visibles, crédibles les activités qui pourront également être évaluées correctement car étant inscrites dans des programmes ayant reçu une caution morale des entités concernées.

Pour permettre de créer une dynamique entre le mouvement associatif et la commune, il serait souhaitable pour cette dernière d'agiter la réflexion par la mise en place d'un cadre de concertation, regroupant les élus représentés par les commissions compétentes, les habitants représentés par des associations crédibles, les services techniques et certaines personnes ressources.

Ce cadre de concertation aura pour mission essentielle d'établir un répertoire fiable des associations et de les classer en fonction de leurs domaines d'interventions :

- de proposer des sessions de formation en gestion administrative financière et en initiation de projets socio économiques
- de proposer à la municipalité les associations les plus dynamiques en vue d'un octroi en subventions et d'un appui en fourniture en vue de leur assurer une administration correcte de leurs activités.

- Le Chef de Secteur Forestier
- L'ODAV
- Le conseil départemental de la jeunesse etc...

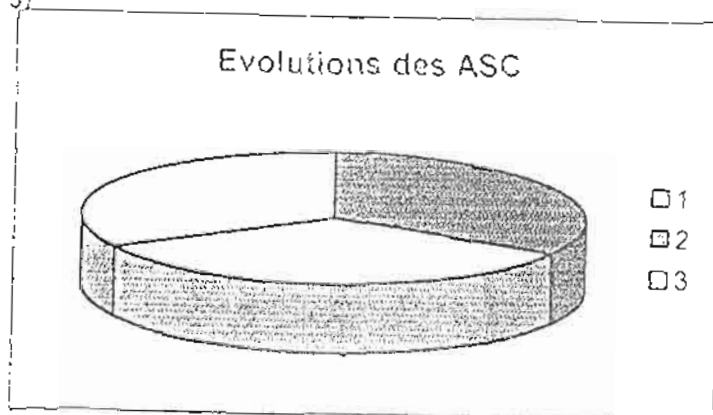
Suivant arrêté préfectoral n° 1030/DR du 23 Août 2002.

L'analyse nous permettra d'apprécier l'évaluation des trois premières années de vacances citoyennes. La forte demande en plants et le rush des ASC et associations en sont une parfaite illustration.

Distribution de plants aux ASC et autres associations (V.C)

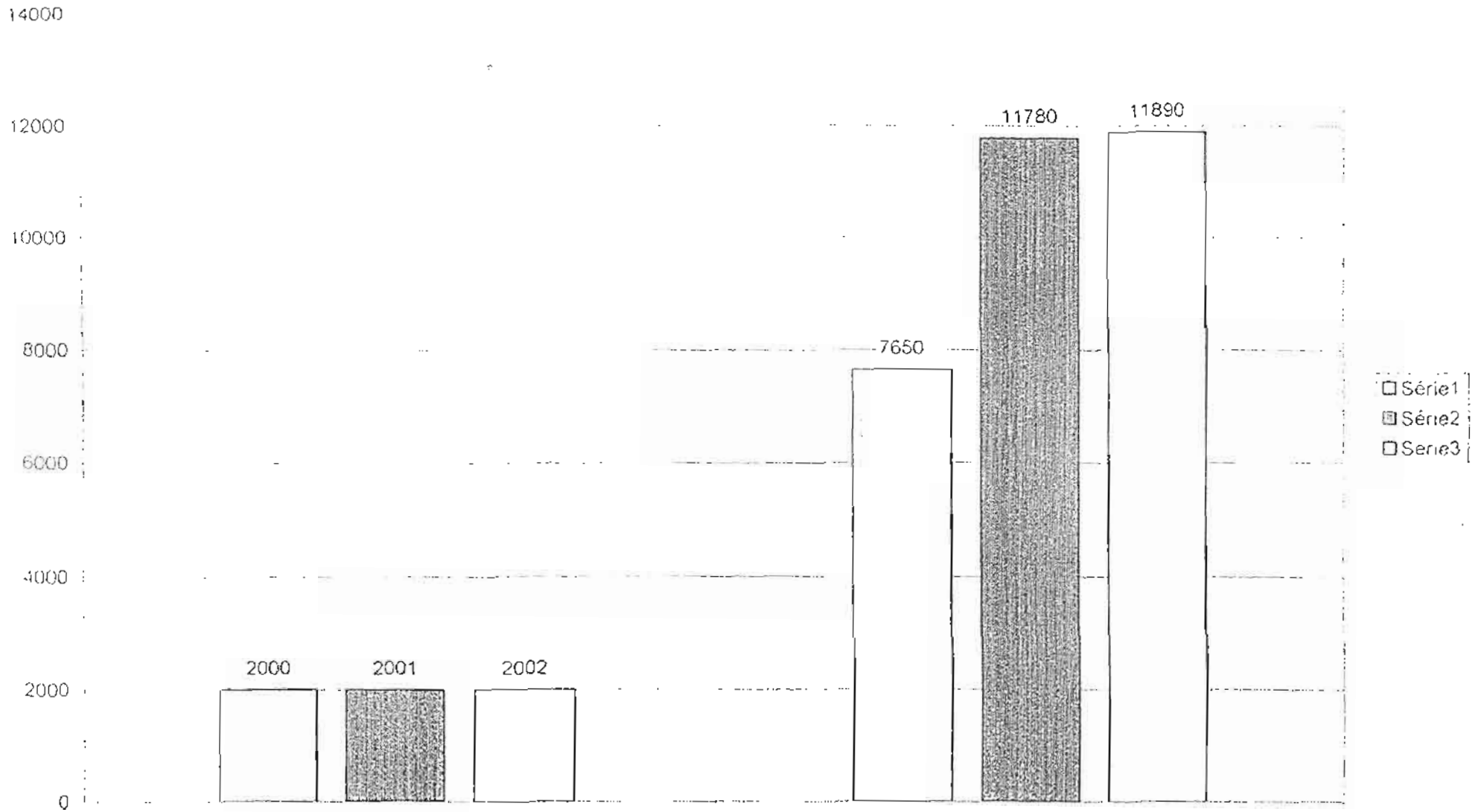
Localités	ASC	Nbre de plants	Réalisations
Tivaouane Peulh	Campagne de vacances	1.800	
Nditakh (Yéne)	Jeunesse amicale	60	Axe routier
Rufisque	ASC Lébou gui (Dangou N)	100	Axe routier
Sangalcam	ASC Cosaan	100	
Rufisque	ASC des Vétérans (Santh)	150	Plantation quartier
Rufisque (Cité filao)	Amicale d'entraide	200	Plantation quartier
Rufisque (Fass)	ADEF	300	Plantation quartier
Rufisque (Cité Gabon)	Amicale des Elèves	220	Plantation quartier
Rufisque (Diokoul)	ASC Diokoul Ndiayène	350	Plantation quartier
Bargny (Darou I)	ASC Darou I	150	Plantation quartier
Toubab Dialaw	Jeunesse Amicale	550	Ecole +
Rufisque	Eclaireurs du Senegal	200	Ombrage
Rufisque	ASC Yakaar	250	Ombrage
Rufisque	ASC Colobane	150	Ombrage
Rufisque	AJCLTS (H.LM)	400	Ombrage
Rufisque	APEM (Mérina)	150	Ombrage
Rufisque (Mérina)	ASC Door Fop	150	Ombrage
Rufisque	ASC Barada	50	Ombrage
Rufisque (Keury K.)	ASC Be II	100	Ombrage
Rufisque (Thiaw ;)	ASC Mingo	100	Plantation quartier
Rufisque (Mérina)	CODEL	350	Plantation quartier
Rufisque	ASC Gouye Salane	400	Plantation quartier
Diamniadio	CEEC	500	Plantation quartier
Rufisque (Colobane)	ASC Garga Mbossé	250	
Noflaye	Amicale des amis de la nat.	450	Brise vert
Rufisque	Daara Ansata FALL	400	Ombr. + mosqué
Rufisque	ASC Lakaalé	300	
Rufisque	ASC Deggo	300 plants	Ombrage
Rufisque	ASC Thiawlène	280	Ombrage
Rufisque (Nord)	Commune d'Arrondissement	600	Ombrage
Rufisque	Conseil de la Jeunesse	400	Ombrage
Rufisque	Croix Rouge	350	Ombrage
Noflaye	ASC Morue Aioli	380	
Rufisque (HLM)	Cercle dynamique pour le dev.	200	Ombrage
Kounoune	Cité Mbanba Guissé	500	Quartier
Bargny	Cité Sococim	250	Ombrage
		11 440 plants	
Rufisque Est	Commune d'arrondissement Ruf / Est	450	
Total	37 ASC et Amicales	11 890 plantes	

Années	Nbre d'ASC ou autres associations
2000	23
2001	29
2002	37



Les vacances citoyennes ont connu un engouement populaire très certain . le nombre d'(ASC et autres associations sont passés de 23 à 37 pour leur participation dans le département de RUFISQUE.
Le seul problème qui reste à parfaire est le suivi-entretien des plantations.

Vacances citoyenne 2000 - 2001 2002



Ce cadre réfléchira également sur la construction à moyen terme d'une maison des associations qui aura l'avantage de favoriser les échanges d'expériences, la capacitation des ressources humaines tant en étant un lieu où toutes les informations verticales et horizontales seront disponibles.

Si les pouvoirs publics locaux sont sollicités pour créer une synergie, le mouvement associatif a le devoir de se manifester de manière concrète à partir d'actions d'utilité publique. Les domaines d'intervention sont divers et ne doivent pas se restreindre à l'assainissement qui bien que constituant un problème réel à Rufisque n'en est pas le seul.

D'ailleurs, les autorités locales sont conscientes que la résolution de ces difficultés dépasse leurs capacités et il est heureux de constater que les bailleurs de fonds commencent à prendre en charge ce dossier.

La preuve que les associations peuvent être des partenaires dans l'étude et la mise en œuvre de projets est illustrée par deux associations qui se sont par la suite transformées en Groupement d'Intérêt Economique.

Il s'agit de la Déchetterie Ecologique Services et Insertion (DEFSI) et Diokoul Assainissement Compostage (DAC).

Ces structures ont avec l'appui de Enda participé à la construction de stations d'épuration des eaux usées des quartiers de Castors et Diokoul. Plusieurs concessions ont été branchées à un réseau d'égouts à ces stations et celle de Castors qui est la plus fonctionnelle a vu 160 concessions raccordées avec une capacité de 300 branchements potentiels.

La ville de Rufisque ne disposant pas de station d'épuration capable d'évacuer et de traiter les eaux usées gagnerait à mieux encadrer ces associations qui ont une expérience intéressante dans ce domaine.

D'autres villes telles que YOFF, Pikine viennent s'inspirer de cette technologie qui, en raison de la configuration de nos quartiers, peut être une

alternative à la solution de l'assainissement dont la conséquence la plus immédiate est le péril fécal.

Le rôle des associations doit être par conséquent multi - sectoriel et embrasser certaines activités comme des programmes d'information , d'éducation et de communautaire pouvant être développés en collaboration avec les commissions spécialisées de la ville et de manière plus rapprochée avec les communes d'arrondissements .

Les canaux à ciel ouvert et la présence de sites d'évacuation des ordures ménagères et déchets liquides ont favorise la présence permanente de gîtes larvaires cadre, de développement des moustiques et d'autres insectes nuisibles .

Les associations peuvent avec l'appui des services techniques compétents (district de santé ,service d'hygiène) et également les comités de santé proposer de programmes de prévention et de lutte contre ces fléaux.

D'autre secteurs comme les inondations, la pollution atmosphérique due à la présence d'industries produisant des quantités de poussières et de fumée sont des créneaux à investir par les associations.

Il est heureux de constater que dans certains quartiers comme Colobane Gouye Mouride , beaucoup d'associations ont pris à bras le corps, ce danger de pollution et se sont organisées en Comité de développement local de Colobane et Gouye Mouride composé d'une vingtaine d'associations.

Ces comités après avoir mis l'usine en question face à ses responsabilités ont entrepris beaucoup d'actions allant dans le sens de la préservation de l'environnement de ces quartiers riverains.

Il s'agit entre autres d'opérations d'IEC et de reboisement , de concertations régulières avec les responsables de l'usine etc.

Les domaines de compétences transférés constituant un créneau ont toujours été investis par les associations.

Cela peut trouver une justification dans le contenu de ces compétences qui sont généralement des activités à caractère social comme l'éducation populaire, la protection de l'environnement du cadre de vie, la prévention et la promotion de la santé.

L'émergence depuis la fin des années 90, d'une conscience citoyenne active a permis de rendre plus opérationnel le concept de civisme qui renvoyait généralement à un état plutôt qu'à un comportement.

Cette conscience a amené les populations à se rendre compte qu'elles ont leur destin entre leurs mains et que l'Etat ne dispose pas de moyens pour intervenir jusqu'au niveau local.

Si les pouvoirs publics ont consenti d'importants efforts pour impliquer le mouvement associatif dans les politiques de développement local, il faut reconnaître qu'ils sont toujours insuffisants, particulièrement dans l'accompagnement financier, la formation et l'assistance logistique.

Ces données représentent le tendon d'Achille du mouvement associatif et il serait souhaitable que l'appui des collectivités locales soit orienté vers cette direction.

Cependant le contexte difficile dans lequel baigne la majorité des associations laisse entrevoir quelques éclaircies avec l'investissement d'organisations non gouvernementales à partir d'une assistance technique et financière notable au mouvement associatif.

La manifestation la plus porteuse d'espoirs est la mise en œuvre du Programme régional de Facilitation et d'Appui aux Associations locales et Initiatives en Milieu urbain ouest africain (PREFAL) développé par ENDA_ECOPOP.

Le programme s'inscrit dans la facilitation, la formation par l'organisation d'ateliers de réflexion regroupant toutes les parties impliquées dans les

politiques de développement local (élus services techniques de l'Etat et associations).

Les objectifs sont les suivants :

- Analyser les domaines d'interventions des différents acteurs associatifs de la société civile ;
- Identifier les forces et faiblesses des associations locales au regard des enjeux actuels du développement dans les villes sénégalaises ;
- Donner des outils pertinents à ces acteurs par la formation et l'échange d'expériences pour leur permettre de prendre en charge la résolution de leurs problèmes.

Ce programme, après de nombreuses études a identifié trois axes :

- L'insertion socio - économique
- L'amélioration du cadre de vie
- Le développement communautaire

Cette approche semble patient car elle a réussi à mettre en relief les principales contraintes vécues par les associations et proposé des alternatives tournant autour :

- des échanges entre les associations d'autres villes .
- une volonté réelle de continuer ces échanges afin d'harmoniser les points de vues
- un approfondissement de la réflexion en vue de construire un discours cohérent et pertinent sur la dynamique associative fondée sur l'utilité des associations locales dans le processus de développement.

L'autre manifestation réconfortante est l'apparition d'organisations qui ont pour credo l'installation d'un dialogue sincère entre les différentes parties impliquées dans la gestion des affaires locales

Face à l'impuissance des gouvernants à prendre en charge' les aspirations et besoins des populations, des réseaux d'associations sont nés et se sont engagés à asseoir une collaboration pour la mise en place d'un dispositif partenarial efficace dans la perspective d'une bonne gouvernance locale

3-3 L'AMORCE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT

La conscience citoyenne active s'est renforcée au point que des personnes disposant d'une expertise avérée ont commencé à intégrer le mouvement associatif pour faire prévaloir leurs compétences et accompagner ainsi les initiatives des populations.

Cette nouvelle dynamique est salubre parce qu'elle a été à l'origine de la naissance de nombreuses associations dont les dénominations indiquent clairement la rupture qu'elles veulent faire par rapport à celles qui pour la plupart s'occupaient d'activités culturelles, sportives.

Certains noms d'associations révèlent de manière claire leurs objectifs qui s'inscrivent dans des registres différents.

L'exemple du Réseau Inter Africain des Habitants (RIAH) est intéressant et mérite d'être appuyé.

Cette association comme son nom l'indique est une fédération d'associations nationales. elle existe dans dix pays africains : Bénin, Cameroun, République Démocratique du Congo , Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Ce réseau s'appuie sur des antennes nationales qui sont également composées d'associations locales .

C'est ainsi qu'il existe au Sénégal le RIAH / Sénégal ayant son siège à Rufisque où il compte une vingtaine d'associations . Ces démembrements sont pour le moment localisés à Dakar et Pikine.

Son élargissement se fait progressivement pour permettre une ouverture vers d'autres associations des villes de l'intérieur du pays.

La création de ce réseau est venue d'une initiative de représentants de douze pays africains ayant participé au sommet Habitat II à Istanbul en 1996 en Turquie.

A cette occasion un atelier intitulé « forum des habitants » a dans ses conclusions émis le vœu de la mise en place d'un réseau pour échanges des expériences et se former davantage à l'action citoyenne et se renforcer mutuellement dans le but de construire un partenariat identifié face aux réseaux de Maires et techniciens intervenant en Afrique ...

Dix huit mois après les représentants des habitants se sont réunis au Sénégal pour porter sur les fonts baptismaux de Réseau Inter Africain des Habitants.

A l'issue de ces assises tenues du 1^{er} au 7 février 1998 , un document dénommé la « Déclaration de Dakar » fut adopté par l'ensemble des pays présents.

La cadre institutionnel fut élaboré à Abidjan avec la mise en place des instances à la tête desquelles se trouve un béninois comme président du conseil d'Administration et un sénégalais comme Coordinateur.

Les axes fondamentaux d'intervention du RIAH ont été déterminés selon le principe du bottom – top c'est à dire partant du local à la base pour atteindre le sommet.

IL s'agissait de transcender les barrières de la méfiance qui marquent les rapports entre les autorités locales et les habitants et ainsi de faire un diagnostic reposant sur les faits observables et communs à tous les pays membres :

- l'Etat a du mal à prendre en charge le quotidien des populations en terme d'assumption de sa mission de service public même si les collectivités locales s'investissent.
- l'adaptation des cadres traditionnels à la décentralisation constitue une difficulté car les repères ne sont pas toujours en adéquation

- les élus, une fois installés ne sont pas conscients de leur devoir de service « plutôt se croient investis d'un droit de faire, de définir et de décider »
- le Maire, personnage central se comporte comme « un primus inter pares » et n'est plus à l'écoute ni au service des habitants auxquels il doit son statut. Il prend des initiatives qui ne prennent en compte que ses intérêts et ceux de sa famille politique
- le « faire » laisse la place au « dire » c'est à dire les promesses et discours démagogiques enrobés de sous-entendus électoralistes deviennent une rengaine et lasse les habitants.
- Certaines initiatives des populations sont ignorées ou peu encouragées.

Face à ces constats le RIAH/SENEGAL dont la base se trouve à Rufisque a élaboré un programme depuis la tenue de l'Université Citoyenne en mai 2001 au Centre National de Formation professionnel de Rufisque .

C'est ainsi qu'il a été envisagé la création d'un Espace d'Interpellation démocratique qui sera une rencontre pendant laquelle les élus, les techniciens et les habitants seront réunis afin que les premiers nommés fassent un bilan de leurs réalisations par rapport aux objectifs initiaux qu'ils avaient déterminés ensemble avec les populations.

Une première rencontre avait été organisée en Avril 2002 et la participation d'autorités administratives locales, de chefs de partis et de membres du mouvement associatif et de la société civile a été fort appréciée.

Le thème « la démocratie face aux enjeux des élections municipales » avait été introduit par un brillant professeur de Droit de l'Université Cheikh Anta DIOP et a été l'occasion pour certains partis présents à cette rencontre de présenter leurs projets de programme pour les consultations locales.

La participation de ce réseau a des rencontres internationales telles que le Festival international de la Ville de Créteil en France, la Conférence mondiale de la Société civile à Montréal en 1999, la Conférence de Africités en Namibie a fini de convaincre sur la qualité de ses ressources humaines.

Au plan local , particulièrement à Rufisque, ses actions vont s'inscrire dans les domaines suivants :

- le développement socio- économique pour l'éradication de la pauvreté
- la gestion de l'environnement et les stratégies de développement urbain
- la décentralisation, la participation populaire, l'engagement civique et la bonne gouvernance

les associations de ce type commencent à se manifester et ont besoin d'être accompagnées et associées à la réalisation de programmes sur la base d'un protocole ou d'une convention avec les collectivités locales.

3-4 LA PERTINENCE DE LA CREATION D'UN SERVICE DE COORDINATION DES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

l'illustration parfaite du dynamisme des associations se manifeste par la régularité des activités développées chaque semaine dans la ville sans aucune assistance.

C'est pourquoi, l'autorité locale gagnerait à mieux coordonner ce secteur en créant un service technique d'autant plus qu'il (ce secteur) fait partie des compétences transférées.

Ce service travaillera en collaboration avec le mouvement associatif dans sa diversité, mettra en place un répertoire typologique de ces associations et s'attachera les compétences et conseils des techniciens du CDEPS, du service de développement communautaire, du CPRS etc

Il pourra, sur la base des attentes formulées par ces associations proposer aux commissions municipales des programmes élaborés. Avec tous les partenaires sociaux et institutionnels.

L'administration des collectivités locales est devenue tellement complexe qu'elle doit s'appuyer sur une organisation en adéquation avec les préoccupations des habitants. Si l'on assimile la collectivité locale à un Etat, le Conseil municipal à l'Assemblée Nationale et le bureau municipal au gouvernement, les services communaux seraient les ministères et s'acquitteraient de leurs missions de service public en phase avec la politique de développement du pays.

La Ville de Dakar est en train de développer cette démarche et les résultats semblent positifs car comme l'avait dit Abdou Diouf, Premier Ministre à l'époque dans son discours d'ouverture du 3^{ème} Conseil national des Sports tenu au CNFA de Rufisque en 1977 : « ... l'exercice du métier de responsable est difficile. Quelle que soit la bonne volonté de chacun, personne n'y est prédestiné s'il n'y est préparé... Le temps n'est il pas venu de faire assumer par

des cadres permanents spécialisés un certain nombre de tâches que vous ne pouvez assurer en dehors de vos propres obligations professionnelles aussi bien en matière de direction administrative que de gestion comptable ? ... ».

Certaines collectivités locales disposent de potentialités nécessaires pour mettre en forme cette idée qui pourrait servir de support au développement local. Les élus devraient engager une réflexion pour rendre optimale l'utilisation des ressources humaines et cela n'entache ni n'enlève en rien leur légitimité qui sera plutôt renforcée par l'assistance apportée par ces structures.

3.5 LA COOPERATION DECENTRALISEE ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

La coopération décentralisée ou coopération au développement est devenue un domaine qui a intégré les administrations des collectivités locales au point que certaines d'entre elles ont créé des commissions à cet effet.

C'est dire l'importance qu'elle joue dans l'accompagnement des politiques de développement .. Dans les années 60-70 elle se caractérisait sous la forme de coopération –conteneur et ne se faisait que dans le sens Nord-Sud par le biais d'un jumelage. Des ressortissants des pays concernés réalisaient à partir de leurs relations des actions telles que l'envoi de matériels usagers (véhicules, vêtements, matériels médicaux..). Il s'en suivait des séjours qui seront ensuite mis à profit pour investir d'autres pistes.

L'évolution de ces programmes de coopération intéressait jusqu'à une certaine période l'Administration et ne concernait pas directement les bénéficiaires qui avaient du mal à trouver un cadre pouvant leur permettre de formuler leurs vœux et propositions sur la nature et la direction à imprimer à cette action. Les premiers responsables de cette coopération étaient des fonctionnaires qui n'avaient pas une connaissance précise des réalités locales . Ils allaient en mission, signaient des protocoles d'accord sans aucune référence avec les besoins des populations. Progressivement les autorités locales parvinrent à prendre en charge ce volet, encouragées en cela par le Département de tutelle. Ainsi apparurent des actions visibles et concrètes fruits de cette coopération. Elles sont souvent sectorielles et assujetties à une étude sérieuse de l'objet. L'enseignement à tirer de la coopération est qu'elle est souvent considérée comme une aide des pays occidentaux. Les pays du Sud ne

développent aucune initiative pour proposer des actions, des technologies appropriées en échange de l'apport de leurs partenaires.

Si en France des dispositions ont été prises par le vote de la Loi du 6 février 1993 en son Titre 4 définissant la coopération décentralisée comme l'action extérieure des collectivités territoriales, il est devenu manifeste que son champ d'action concerne également la société civile et particulièrement le mouvement associatif. Il reste entendu que les institutions font de l'intermédiation, de la facilitation, de la capacitation pour arriver à rapprocher de plus en plus les populations.

Les pays africains par le biais des instances telles que l'Union des Villes africaines ont tenu une rencontre à Lomé, au Togo, les 25 et 26 janvier 1996 et ont à cette occasion demandé à la communauté internationale la reconnaissance de la coopération décentralisée comme une catégorie pertinente de la coopération internationale.

La Ville de Rufisque a su tirer profit de cette opportunité depuis la signature du pacte d'amitié avec la ville de Nantes.

Les domaines les plus visibles sont l'éducation, la santé et le développement de quartier.

L'appui institutionnel de deux collectivités locales a permis, par l'intermédiation d'ONG comme ENDA TIERS MONDE et Aide Action de définir les missions de ce pacte qui sont les suivants :

- conception de dossiers dans les domaines de l'éducation et la santé
- identification d'acteurs locaux capables d'animer ces domaines ;
- impulsion et consolidation d'un développement durable

Une approche participative et intégrative avait été développée et a abouti à la réalisation de projets tels que la construction et l'appui en matériels de certaines écoles, l'envoi en mission d'enseignants à Nantes et l'appui à des associations comme le Comité de développement local de Chérif.

A partir des échanges avec un quartier de Nantes du nom de Dervallières une maison de quartier a été construite et sera un cadre de formation pour les habitants.

Dans le domaine de la santé il est à noter la mise en œuvre d'un programmes de nutrition logé dans l'hôpital de Rufisque.

Depuis la tenue du colloque sur la coopération décentralisée en février 1999 à Rufisque le mouvement associatif par l'intermédiaire de l'Association de solidarité Rufisque –Nantes fait des efforts pour mieux s'impliquer dans le processus , mais éprouve des difficultés réelles qui se manifestent avec l'institution municipale qui a du mal à créer une synergie et mettre en place un cadre de concertation où toutes les préoccupations des populations formulées par les associations seront capitalisées et traduites en programmes.

Donc, il s'agira d'impulser une dynamique permettant une ouverture des activités au mouvement associatif et établir ainsi une jonction avec les habitants.

CONCLUSION

L'importance et l'utilité des associations est une réalité dans tous les pays parce que celles –ci jouent une fonction multi –sectorielle qui va jusqu'à soutenir les actions des pouvoirs publics.

L'Etat est tellement conscient du rôle qu'elles jouent et qu'il a pris le Décret n° 76-199 du 17 Février 1976 fixant les conditions d'octroi et de retrait de la reconnaissance d'utilité publique aux associations.

Il a ainsi laissé certaines de ses prérogatives aux associations dans le cadre d'une délégation de pouvoirs qu'il a par exemple accordé aux fédérations sportives.

Le fait associatif se manifeste dans tous les domaines de la vie et s'impose au vécu quotidien des populations.

Si les sociétés humaines se caractérisent généralement par leur instinct grégaire, il est évident que cela s'est accentué de nos jours à cause des multiples agressions dont sont l'objet les populations.

L'étude typologique des associations constitue une illustration de la diversité des préoccupations et besoins et révèle également la réalité des problèmes.

On peut même affirmer que des associations d'une localité, voire d'un pays peuvent donner une idée des priorités en matière d'intervention donc être un baromètre .

Les pouvoirs publics doivent tenir en considération cette réalité et la prendre comme une opportunité.

Le nombre d'associations peut également être perçu comme un indicateur dans l'installation d'une démocratie car permettant aux populations de s'exprimer et mener des activités mais dans le respect des textes qui régissent les associations.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

- FROTIE Patrick : Créer, Animer, Gérer. Dissoudre une association –
Octobre 1996
Editions Maxima- Edition actualisée

MEMOIRES

- CAMARA Ibrahima : La place de l'animation socio- éducative dans le
développement économique.
Situation actuelle et perspectives d'avenir
INEP, Marly – Le –Roi Septembre 1977
- DIOP, Moussé DIOR : Des incidences de la Réforme territoriale et locale sur la
Jeunesse en milieu rural
INSEPS –Juin 1984

DOCUMENTS

- Actes du colloque sur la coopération décentralisée (Rufisque 23-24-25 Février 1999)
- Actes de l'Atelier de Réflexion et d'Echanges sur la Dynamique associative au Sénégal(Rufisque 23-25 Septembre 1999)

MANUEL SPECIALISE

- Textes de lois de la décentralisation(Ministère de l'Intérieur)

